ABEILLE.

Conseil Général ... la Première ... unicipalité.

...mprimé ... Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 17 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

...RD. M. JOHNSON.

...préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrai, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrai la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Nous croyons de notre devoir de signaler au public un événement affreux qui s'est passé mardi dernier sur la Levée. Nous n'en avons pas été témoin, mais nous avons toute confiance dans la personne qui nous a donné ces détails. Convaincu de la véracité de sa narration nous dirons, "Honneur au bateau à vapeur *Mogul*, non pas à la coque de ce malheureux navire bien innocent de ce scandale, mais aux officiers qui le commandent, qui savent si bien faire respecter la discipline à leur bord, et qui témoignent tant de respect pour les lois de la Louisiane et les ordonnances du Conseil de Ville." Voici le fait tel qu'il nous a été raconté :

"Un habitant de la Pointe Jean Mornay rencontre sur la levée un esclave marron appartenant à un de ses amis. Il l'accoste, lui parle affectueusement, l'engage à revenir chez son maître, lui garantissant qu'il ne lui serait infligé aucun châtiment. L'esclave à moitié convaincu, allait bientôt céder aux remontrances de cet honnête et charitable habitant, lorsque l'équipage du steamer Mogul intervint. L'habitant alors saisit le nègre au collet et veut l'entraîner. Mais les *braves du Mogul* tombent sur lui, il est terrassé et après une lutte d'un seul homme contre vingt, il se retire après avoir perdu la moitié d'une oreille qu'un de ces cannibales lui avait arrachée avec les dents. Lecteurs, faites vos commentaires ! Magistrats, faites votre devoir ! Mais à nous, il appartient de signaler à l'indignation publique les atrocités dont se rendent coupables ces *steam boats characters*, comme les qualifie fort bien un de nos confrères ; à nous il appartient de réclamer que force reste à la loi, et que ses agens soient respectés. Sept de nos gardes de ville, dit le *Louisiana Advertiser*, ont été mis en déroute par un seul homme armé d'un *shillelah*, ou, traduisant de l'Irlandais en Français nous dirons, armé d'une trique, ou d'un casse-macoque. Insensés ! cette garde-de-ville si méritante et cependant si calomniée, qui veille jour et nuit à votre sûreté, pourquoi chercher à déverser le mépris sur elle ? Combien d'hommes de cœur parmi eux sont indignés de porter au côté un sabre dont il leur est défendu de se servir ? Ce sabre inoffensif n'a jamais servi qu'à inspirer la terreur aux nègres. Armez-les d'un bâton, et nous garantissons que tous ces tapageurs que les bateaux à vapeur viennent vomir sur la levée de la Nouvelle Orléans, seront bientôt mis à la raison. Surtout prêtons main forte à la loi dont ils sont les exécuteurs, et laissons leur le sabre qui ne devra leur servir que comme *ultima ratio*. Nous ajouterons que la plus grande surveillance doit être exercée sur les bateaux à vapeur et chalans qui ne sont que trop souvent le repaire de nos esclaves marrons, et des criminels échappés aux griffes de la justice; témoin l'incendiaire Hubbard, arrêté dernièrement à bord d'un chalan, grâces à M. Lanaux.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

Le paquebot Charlemagne, arrivé à New-York du Havre, apporte des journaux de Paris du 7 mai, contenant des nouvelles de Londres du 5.

Pendant la discussion qui s'est élevée dans la Chambre des Communes sur l'introduction en Irlande de la loi sur le paupérisme, les faits suivans furent exposés sur l'état de la malheureuse population de ce pays.

1o. Le plus grand nombre des artisans, ouvriers, &c. d'Irlande n'ont pas les nécessités de la vie ; il n'y a pas moins de 2,385,000 individus des classes ouvrières qui sont réduits à la misère et qui réclament des secours pendant 30 semaines de l'année, faute d'ouvrage.

2o. Les femmes et les enfans d'un grand nombre d'ouvriers sont obligés de mendier, malgré leur répugnance, pour se procurer de quoi manger.

3o. La mendicité est générale aussi parmi les gens âgés et infirmes des classes ouvrières, dont la charité publique est la seule et unique ressource. Il est facile de trouver dans ce fait la raison de l'inertie, du mensonge, du vol et autres crimes auxquels se livre cette malheureuse population.

—Le duc de Broglie a été nommé Grand Croix de la légion d'honneur et a reçu les insignes de cette distinction de la main du Roi.

—On écrit de Francfort, 1er mai : "Nous apprenons que les trois grandes puissances de l'est ont envoyé de nouvelles instructions à leurs ambassadeurs à Paris. On sait que le comte Nesselrode a écrit M. Pahlen de protester contre aucune intervention de la France en Espagne. Dans le cas où le gouvernement français enverrait une armée, l'ambassadeur russe doit immédiatement demander ses passeports. Si la France se borne à envoyer des secours sans le faire ouvertement, M. Pahlen doit en informer son gouvernement qui fera parvenir des subsides à don Carlos.

"Quant à la Prusse, elle s'est bornée à protester, sans annoncer ses intentions dans le cas d'une intervention armée. De son côté le prince Metternich se déclare contre toute espèce d'intervention, sous le prétexte que la Russie pourrait s'en prévaloir pour intervenir à son tour dans l'Orient.

"Cependant le principe de l'intervention existe dans l'est de l'Europe. Quoique les russes et les prussiens aient évacué Cracovie, cependant ils se sont cantonnés sur les frontières de son territoire, que l'Autriche continue d'occuper. Le cabinet autrichien prétend que cette occupation a été demandée expressément par le sénat de Cracovie. Quel poids faut-il accorder à une requête faite sous la pointe des bayonnettes, par une présidence nommé contre la constitution du pays? Les troupes ne sont là que pour faire régner la paix ; quelles craintes peut-on concevoir, maintenant que les réfugiés polonais ont été chassés? Les consuls français et anglais ne sont pas encore arrivés à Cracovie. Les nouvelles que nous recevons de Vienne et de Berlin sont loin de confirmer les bruits de désarmement général que l'on s'est donné tant de peines pour faire circuler."

Les ducs d'Orléans et de Nemours sont partis pour aller visiter l'Allemagne.

La société générale des naufrages, formée à Paris, a reçu une lettre de l'ambassadeur de Maroc à Londres, annonçant que les ordres les plus sévères avaient été donnés par l'Empereur à ses consuls et officiers de traiter avec la plus grande humanité, sous peine de sa disgrâce, les équipages des bâtimens faisant naufrage sur les côtes de son empire. D'après les rapports authentiques reçus par cette société, il y a eu 49 bâtimens naufragés sur la côte d'Afrique, depuis la conquête d'Alger : deux seulement ont pu être réparés et reprendre la mer ; ils étaient tous deux français.

La fête du Roi des Français a été célébrée, comme de coutume, avec fort peu d'enthousiasme de la part du peuple et force grimaces et discours diplomatiques.

M. D'Appony a beaucoup appuyé sur les garanties de tranquillité et de paix générales qui donnent à l'Europe l'ordre et la prospérité qui règnent en France. Louis Philippe lui a répondu qu'il était fort sensible à la part que l'Europe prenait au bonheur de la France. Ainsi finit la comédie.

Nous trouvons dans le Times de Londres, la lettre suivante de Francfort, qui pourrait donner une explication plausible du voyage des ducs d'Orléans et de Nemours en Allemagne :

"Tandis que les journaux de Paris annoncent le mariage projeté entre le duc d'Orléans et une des filles de l'archiduc Charles d'Autriche, on parle dans nos cercles diplomatiques de négociations déjà fort avancées pour l'union de Son Altesse Royale avec la princesse donna Tanaria, du Brésil, fille de don Pedro et de l'impératrice Leopoldini Joseph. La sœur de la Reine de Portugal a aujourd'hui 15 ans. On assure que le cabinet de Vienne est très favorable à ce mariage, qui formerait des liens réciproques entre les familles royales d'Autriche et de France."

Une lettre de Carlsburgh, en Transylvanie, porte qu'il s'est formé une compagnie de capitalistes étrangers pour l'exploitation des mines d'or, de vif argent et de salpêtre du grand duché. Plusieurs banquiers de St. Pétersbourg et de Moscou ont pris des actions. Cette nouvelle société a-t-elle quelque but politique ? On pourrait en douter, si la politique astucieuse de la Russie, ne se cachait souvent sous des détails de la plus grande indifférence.

Le gouvernement hollandais a résolu de contracter un emprunt de 14,000,000 de florins, portant intérêt à raison de 4 pour cent, pour le compte de ses colonies. Il sera divisé en 14,000 coupons de 950 florins, pour chacun desquels les souscripteurs recevront une inscription de 1000 florins. Les livres seront ouverts du 16 mai au 17 juin. On peut souscrire pour une demi action.

Il est curieux de voir qu'au moment où le Gouvernement des Etats-Unis fait un effort pour diminuer le nombre des banques, et substituer au papier monnaie, une circulation métallique, une immense extension est donnée en Angleterre au système contraire. Déjà 169 compagnies ont été établies à Londres depuis l'année dernière. De ce nombre 41 ont été formées pour l'exploitation des mines, 35 pour la construction de rail roads et canaux, et 43 pour opérations de banque et de change. Les manufactures anglaises montrent la plus grande activité et cependant elles peuvent à peine suffire aux ordres et commandes qu'elles reçoivent. Le commerce est florissant.

L'hiver semble s'être prolongé en Angleterre et en France au-delà de sa période accoutumée. Dans la campagne, aux environs de Londres le thermomètre était, le 3 mai, à 27 degrés de Fahrenhait, c'est-à-dire 15 degrés au-dessous de glace. Le 2 mai, à Orléans, il a tombé de la neige pendant la plus grande partie de la nuit.

Une tempête très violente a causé de grands dommages sur toute la côte anglaise. La marée s'est élevée à Londres à une hauteur prodigieuse et a inondé plusieurs faubourgs. L'eau, profonde de 3 ou 4 pieds dans plusieurs rues parallèles à la Tamise, a endommagé une grande quantité de farines et emporté dans sa retraite les meubles de la plupart des familles pauvres qui avaient été obligées d'abandonner leurs maisons.

—Un journal de Londres annonce que l'émigration en Amérique surpassera de deux tiers celle de l'année dernière. Un bâtiment a fait voile de Nantes pour Algers, ayant à bord trente deux fermiers et cultivateurs *du département de la Sarthe, avec leurs familles.* Un grand nombre d'émigrans allemands sont arrivés de Brême, afin de s'embarquer pour l'Amérique, mais ils se sont trouvés bien embarrassés en trouvant que de 20 à 25 piastres, le passage dans l'entrepont avait été élevé à 35 et même 40.

—On lit dans le *Courrier Français* que la Russie a voulu mettre au paiement du dernier tiers de l'emprunt grec les conditions suivantes : 1o. l'Empereur Othon changera de religion ; 2o. Le patriarche de Constantinople sera placé à la tête de l'église grecque. La France et l'Angleterre se sont opposées à cette prétention.

Nous trouvons dans une lettre de Constantinople du 9 avril :—Le sultan fait les plus grands efforts pour expédier sa flotte, composée de 5 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 6 bricks et 12 corvettes, et qui doit être commandée par le capitan pacha en personne. Cette croisière est dirigée contre Tripoli, dont le sultan est déterminé à châtier le Bey réfractaire.

Les nouvelles de Beyrout, en Syrie, portent qu'Ibrahim pacha vient d'abolir le monopole de la soie ; mais il y a substitué un droit ad valorem de 25 pour cent qui n'est pas moins arbitraire. Il n'est pas probable que notre gouvernement se soumette à ce droit onéreux, qui se trouve violer les traités existant avec la Porte Ottomane, en vertu desquels aucun droit d'importation ou d'exportation ne peut dépasser 2 ou 3 pour cent.

—Les dernières nouvelles d'Algers annoncent que les Arabes sont loin d'être soumis. Une lettre, publiée par le *Sémaphore* de Marseille, fait voir que Achmet Bey se propose de reprendre l'offensive. Déjà les communications entre Bone et Constantine sont interrompues. Plusieurs sentinelles avancées ont été attaquées, blessées ou tuées. Achmet s'avance à la tête de troupes nombreuses, tant en infanterie qu'en cavalerie ; il est soutenu par une batterie de 5 pièces de canon servies par des artilleurs anglais et qui ont déjà combattu les français dans l'expédition contre Abd-el-Kader. Malgré ces désavantages, la lettre ajoute qu'une seule défaite essuyée par Achmet en coûtera son trône, car Youssouf est bien décidé à le poursuivre jusqu'à Constantine.

On lit dans le Journal de Francfort que l'union de la ville de Brunswick avec le Hanovre, *et du Hanovre* avec les villes anséatiques et la mer aura lieu par un rail-road, que parcourront des machines locomotives. Les frais s'élèveront au-delà de cinq millions d'écus ; ce capital sera divisé en 50,000 actions. Le duc William a déjà souscrit pour 2 000 actions, et la ville de Brême pour un million d'écus.

Mme. Malibran Beriot a reparu à Londres, le 4 mai, dans la "Somnambula". Elle est un peu maigrie, mais sa voix n'a rien perdu de sa fraîcheur, de son étendue, et ses intonnations sont toujours d'une justesse parfaite. Elle fut reçue avec le plus vif enthousiasme.

Une voiture ayant appartenu à Napoléon fut vendue à Bruxelles, pour 700 fr. à l'enchère. Quelques jours après, le propriétaire en refusa 3000 fr. qui lui furent offerts par le bourgmestre de Bruges.

Les nouvelles du Portugal sont du 20 avril. Il paraît que les anciens ministres offrirent de rester dans le conseil, si le prince Ferdinand voulait mettre leur responsabilité à couvert, relativement au commandement en chef des armées. On assure que le prince répondit à la Reine qui lui parla sur ce sujet : "Je serais commandant en chef, ou je partirai sur le champ."

Après cette conférence entre les deux époux le duc de Tercère fut appelé et réussit à former le ministère suivant ; Président du conseil et ministre de la guerre, le duc de Tercère ; affaires étangères, le comte de Villareal; marine, Gonzalès de Miranda; finances, De Silva Calvalho ; intérieur, Jose Freire ; justice, Antonio de Aguair. Le duc de Palmella, quoique sans portefeuille, est spécialement chargé de cette partie de l'administration qui a rapport aux traités et relations diplomatiques.

Nous lisons dans une lettre de Madrid, du 27 avril, reçue par exprès :

"La *Gazette* n'a pas encore publié officiellement la composition du nouveau ministère, mais elle n'en est pas moins positive. M. Mendizabel conserve la présidence du conseil avec le portefeuille des finances ; M. Almodevar passe du département de la guerre à celui des affaires étrangères, et le général Rodil est ministre de la guerre.

Mrs. Becerra et Heros conservent le portefeuille de la justice et de l'intérieur, et M. Ferrer accepte celui de la marine.

On sait que le général Cordova est décidé à donner sa démission, ne pouvant rester à la tête de l'armée tant que M. Mendizabel présidera le Conseil. Il est possible toutefois qu'il change d'avis, car on connaît son dévouement pour la Reine. Sa retraite dans les conjonctures actuelles serait d'autant plus à regretter qu'il a su gagner la confiance de ses troupes.

La déclaration de lord Melbourne, sur la co-opération des forces navales de l'Angleterre, a produit une impression favorable : mais ce n'est pas assez : il faut une intervention directe, il faut une division de 25,000 à 30,000 hommes de troupes françaises et anglaises qui chasse les carlistes et les réduise à la soumission.

On lit dans le *Journal du Commerce* : Malgré tout ce qui a été dit et écrit en faveur de l'intervention dans les affaires de l'Espagne, les notes et les conférences diplomatiques, nous pouvons assurer que la "haute pensée" qui dirige les affaires n'a subi aucun changement, et s'oppose constamment à l'occupation des Provinces Basques et de la Catalogne. L'argent n'est pas la seule difficulté, car on nous assure que le ministère espagnol a offert des garanties territoriales, que nos possessions en Afrique rendraient importantes dans le cas où ces garanties resteraient entre nos mains jusqu'à ce que nos réclamations contre l'Espagne fussent entièrement liquidées. La résistance part de considérations à la fois plus hautes et plus étendues.

Don Carlos a nommé président de son conseil M. Erroas, qui s'est donné pour collègues, Joseph de Morejou, ministre de la guerre ; Arias Tejeiro, de la justice ; Woncetas de Sierra, de l'intérieur. Un commission et conseil militaire a été formé ; il se compose de Caia Eguia, Moreno, encore malade de sa chute de cheval, Maroto, Mazarrasa, Vivanco et Serradilla.

Don Carlos a fait publier un décret, dont nous tirons l'extrait suivant :

"Tous les prisonniers qui tomberont entre nos mains quelque soient leur rang ou la nation à laquelle ils appartiennent et qui auront combattu dans les rangs de l'armée d'usurpation, seront mis à mort !! Il ne leur sera accordé que le temps nécessaire pour recevoir les consolations de la religion.

L'intervention armée en Espagne n'est plus seulement une question de politique, mais d'humanité. Cabrera battu à Leria avait laissé aux hommes en arrière dans sa déroute ; ils ont été faits prisonniers et confiés à un détachement avec l'ordre de les conduire à Valence; mais ce même détachement les a fusillés en chemin. Lorsque Cabrera a été informé de cet acte de barbarie, il a rassemblé sous le portail de l'église de Chiva vingt neuf individus qu'il ommenait comme ôtages, et pour la rançon desquels il avait reçu un à compte de 40,000 fr. Sans autre forme de procès, ces malheureux ont été massacrés par les soldats carlistes, et Cabrera a fait fusiller en même temps neuf habitans de Chiva.

Ces représailles en ont provoqué d'autres : le tambour a battu dans Valence et les compagnies d'élite de la garde nationale se sont portées sur Chiva. Là, sous le porche de la même église, où avait eu lieu l'horrible exécution de la veille, neuf prisonniers ont été livrés à la populace, qui les a égorgés. Telle était la rage des hommes du peuple et des soldats que ces cannibales ont dévoré des lambeaux de la chair des victimes. Ce sont surtout les soldats du régiment de Couta qu'on accuse de cette atrocité.

Les communications entre Saragosse et Barcelone sont tellement impossibles aujourd'hui, par terre, que des individus de la première ville sont obligés de venir en France pour passer dans la seconde.

On parle de l'arrestation près de Burgos de l'évêque de Valencia, qui allait rejoindre la bannière du prétendant. On dit que cette capture est fort importante à cause des documens précieux qu'elle a mis à la disposition des agens de la reine.

Un ordre du jour lu dans toutes les casernes de Paris, annonce aux officiers des divers régimens de la garnison qu'ils seront autorisés, sur leur demande, à servir dans la legion étrangère. Après la lecture de cet ordre du jour, 47 officiers se sont fait inscrire. On suppose que l'intention du ministère est d'envoyer immédiatement ces officiers au quartier-général Bernelle, afin qu'il organise en compagnies et en bataillons sur le territoire espagnol, les hommes appartenant aux divisions du sud, qui y seront envoyés par petits détachemens.

On parle de l'occupation de la Catalogne et des places fortes d'Espagne jusqu'à l'Ebre, par 30,000 hommes de troupes françaises sous le commandement du maréchal Clausel.

Une lettre de Sarragosse, du 23 avril, annonce que le nombre des Carlistes augmente dans l'Arragon ; ils comptent environ 12,000 hommes.

D'après un rapport de la direction de la banque de San-Fernando, à Madrid, la somme avancée par cette institution et provenant des amendes payées par ceux qui veulent s'exempter de la levée de 100,000 hommes, s'élève déjà à 33,602,833 réaux.

Les dernières nouvelles de Bayonne sont du 8 mai. Elles annoncent que les opérations militaires dans le Nord de l'Espagne ont été presque entièrement interrompues par les neiges, la grêle et les fortes pluies. Les tempêtes qui s'élèvent sur les côtes de la Cantabre empêchent qu'aucun bâtiment ne mette en mer.

CONSEIL DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.

Séance du 15 juin 1836.

Les membres présents furent Messrs. le Recorder, Guirot, Percy, Marigny, Duvignaud, Kilshaw et Lesseps.

Après lecture du journal de la *dernière séance*, le Secrétaire procède à la lecture du message du Maire par lequel il informe le Conseil qu'il considère la nomination des officiers de la *Troisième Municipalité* comme nulle, attendu qu'ils ont négligés de signer leur contrat dans le délai voulu par la loi. Le second article du message de la lettre du Maire annonce au Conseil que le net produit de la vente de la maison située à Fraecati, est de $ 525, 25cts.

Sur motion de M. Guirot, le Conseil annule les élections et procède à de nouvelles nominations ; d'où il a paru que tous les anciens officiers avaient été réélus à l'exception de M. J. B. Allard nommé commissaire du 2d. et 3me. District en remplacement de M. J. B. Gicquel, démissionnaire.

M. Guirot présente une résolution pour accepter de nouveau les mêmes cautions déjà offertes par les différents officiers.—Adopté.

M. Duvignaud présente une résolution pour que les salaires des dits officiers datent du jour de leurs premières nominations.—Adopté.

M. A. Ducros est accepté comme caution de M. Barthelemy, collecteur des droits sur les charrettes.

M. Duvignaud a été reconnu par le Conseil habile à siéger en qualité d'alderman du 4me. district

M. Bringier proteste contre l'élection de M. Duvignaud, sur plusieurs points ; ce protêt est renvoyé à un comité spécial.

La résignation de M. P. Gueanon comme alderman du 2d. district est acceptée.

M. Duvignaud présente une résolution, autorisant le maire à annoncer dans le délai voulu, qu'une autre élection aura lieu.—Adopté.

Sur motion, un comité de trois membres est nommé pour s'entendre avec le comité de la Seconde Municipalité, sur les préparatifs à faire pour la célébration de l'Indépendance Américaine : Mrs. Kilshaw, Guirot et Duvignaud sont nommés par le fauteuil.

Une lettre de M. J. Wells a été lue et déposée sur le bureau.

L'ordonnance concernant les devoirs du warfinger a été lue, et renvoyée à l'impression.

M. Guirot a présenté une résolution requérant le Trésorier à payer aux indigens de la Troisième Municipalité les pensions qu'ils recevaient de l'ancienne Corporation ; à cet effet une somme de $ 2,500 est et demeure annuellement appropriée.

M. Percy présente une résolution requérant le Trésorier à fournir une liste des indigents qui résident dans la Troisième Municipalité.—Adopté.

M. Lesseps présente les résolutions suivantes dont l'impression a été demandée, et la discussion à la prochaine séance :

Les commissaires de la caisse d'amortissement, nommés par le Conseil de la Troisième Municipalité, ont l'honneur de vous présenter :

Que l'assemblée des commissaires agissant en vertu de la 15me. section de la charte amendée de la ville, approuvée le 8 mars 1836, et de l'acte supplémentaire approuvé le 11 du même mois et de la même année, a fait déposer à la caisse d'amortissement établie par les susdits actes pour la liquidation et le paiement des anciennes dettes de la ville, les valeurs suivantes :

1o. Le montant déposé dans l'ancienne caisse d'amortissement.

2o. Les $ 26,000 que le Conseil de Ville a, le 2 janvier 1836, ordonné de payer à la caisse d'amortissement.

3o. Le montant dû pour compte de pavage par divers individus.

4o. Toutes les actions de banque et autres compagnies, appartenant à la ville, avec les dividendes auxquelles elles ont droit.

5o. Les billets et les intérêts qu'ils produisent, reçus de la Cour de District des Etats-Unis, comme appartenant aux Maire, aldermen et habitans de la Nouvelle Orléans, produits de la vente de certains terrains en face de la ville.

Les commissaires doivent vous faire observer que la Première Municipalité a réclamé la propriété exclusive de ces billets, prétention que vos commissaires n'ont pu admettre, puisque rien dans l'acte d'incorporation n'autorise cette possession exclusive ; au contraire, dans l'acte supplémentaire il est dit bien positivement que les billets en question feront partie des fonds de la caisse d'amortissement.

6o. Les espèces, les billets, les comptes à recouvrer et les fonds à notre crédit au trésor de ville sous la dernière administration. Après avoir mûrement réfléchi sur les moyens ainsi mis à la disposition de la caisse d'amortissement, les commissaires sont convaincus que l'on parviendra à obtenir les importants résultats suivants :

1o. Qu'il ne sera plus nécessaire à l'avenir que les Municipalités contribuent annuelle est à la caisse d'amortissement.

2o. Qu'aucune Municipalité ne se verra dans la nécessité de vendre quelques unes des propriétés foncières qui leur appartiennent respectivement.

3o. Que la somme totale de l'ancienne dette se montant à plus de trois millions de piastres sera dans peu d'années payée et liquidée.

5o. Que les coupons émis par l'ancienne corporation auront plus de valeur qu'auparavant, et que la confiance en ces valeurs se confirmera et s'augmentera.

Dans de pareilles circonstances et avec un avenir aussi brillant dont la certitude peut être prouvée mathématiquement, les commissaires vous recommandent l'adoption des résolutions suivantes.

Résolu que l'allocation annuelle des fonds versés à la caisse d'amortissement, comme il a été ordonné par l'ancien conseil de ville, soit annullée et cessera pour ce qui regarde cette Municipalité; pourvu toutefois que dans le cas où il se trouverait un déficit le maire et le contrôleur en donneront avis à la dite Municipalité, et après cet avis et avec la coopération des commissaires de la caisse d'amortissement alors en fonctions ou la majorité, le maire sera autorisé à émettre ses bons ou mandats sur le trésorier de cette Municipalité pour sa part proportionnelle du dit déficit, la quelle part sera estimée sur l'échelle du tableau d'assesseurs des propriétés foncières enrégistré au bureau du trésor; et de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1836.
JOHN KILSHAW,
A. LESSEPS.
Commissaires de la caisse d'amortissement, 3me. Municipalité.

M. Kilshaw *présente une résolution* déchargeant M. Nye de ses fonctions de wharfinger en ce qui concerne la troisième municipalité—Adopté.

Le rapport suivant des membres de la caisse d'amortissement a été lu et la discussion renvoyée à la prochaine séance.

Résolu qu'il sera créé, une caisse d'amortissement, qui sera sous le contrôle d'une commission composée du recorder et du comité de finances.

Résolu que le fonds principal de la dite caisse d'amortissement consistera en cinq mille piastres, versées annuellement et provenant 1o. des rentes à cens, se montant à deux mille cent cinquante sept piastres par an.

2o. D'une somme de deux mille huit cents quarante trois piastres provenant de la taxe, sur les propriétés foncières.

Résolu que les commissaires de la dite caisse d'amortissement sont autorisés à retirer de ces fonds le plus grand avantage en escomptant des billets à ordre, ou des bonds garanties par hypothèque première, n'ayant pas plus d'un an à courir, pourvu que le taux de l'intérêt n'excèdera pas dix pour cent, et ne sera pas moindre de six pour cent.

Résolu que l'intérêt provenant de ces fonds sera aussi versé annuellement dans la dite caisse d'amortissement et sera appliqué au paiement des emprunts que pourra contracter la Municipalité.

Résolu que toute ordonnance, résolution ou arrêté de la corporation de la Nouvelle-Orléans, ayant pour objet de créer, ou d'augmenter une caisse d'amortissement est et demeure rappelée pour ce qui a rapport à cette Municipalité.

M. Duvignaud fait la motion que l'on procède à la nomination d'un warfinger pro. tem. M. J. R. Vienne est unanimement élu.

M. Kilshaw présente une résolution autorisant le maire à tirer $75 sur le trésorier de la 3me. municipalité pour distribuer aux quatre pompes qui se sont rendues les premières à l'incendie du 18 du mois passé —adopté.

M. Kilshaw présente une résolution appropriant $300 pour l'arrestation des incendiaires qui se trouvent dans la 3me municipalité—Adopté.

M. Guirot présente une résolution pour qu'il soit du devoir des commissaires de police de faire mettre en exécution le 12e. art. de l'ordonnance sur les incendies—Adopté.

M. Duvignaud présente une résolution pour nommer un comité chargé de s'entendre avec les propriétaires de la rue de l'Esplanade pour en continuer sa prolongation—Adopté.

Mrs. Duvignaud, Guirot et Lesseps sont nommés de ce comité.

M. Kilshaw présente une résolution autorisant le recorder et le voyer à faire faire les améliorations nécessaires à Fraecati, telles qu'un marché une cage à pompe &c.

M. Guirot pense qu'il vaudrait mieux charger le voyer de faire un rapport sur ce sujet, et du prix que ces travaux pourront coûter; à cet effet, M. Guirot présente une résolution qui est adoptée.

Le trésorier présente un état des finances par lequel il se trouve une balance au 15 juin, de $4019 81.

M. Duvignaud présente une résolution pour incorporer le village des pêcheurs sur la rive droite du bayou et pour qu'un piquet de cinq hommes de garde commandés par un sergent et un caporal soit établi—Adopté.

Le même membre présente une résolution autorisant le voyer à louer certains lots de terre pour y déposer les matériaux de la troisième municipalité.

M. Guirot présente une résolution autorisant le voyer de la municipalité à faire placer des fanaux au centre de chaque ilet de la rue de l'Esplanade, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue St. Claude—Adopté.

Le Recorder a nommé M. Duvignaud du comité des améliorations et de pavage ; et Mrs. Guirot, Kilshaw et Duvignaud du comité de charité.

Sur motion le Conseil s'ajourne à mercredi prochain à 5 heures de l'après midi.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire John & Robert, McHennie, Liverpool.
Barque Plato, Chase, N York, S & J P Whitney.
Brick Exchange, Burr, Sisal, R Frink,
Galiotte Catharina, Ynsen, Amsterdam Hugo C Gildemeester,
Goël Callao, Poul, St Joseph, Tourné & Beckwith,
Goël San Jacinto, Henry, Galveston, Texas, W Bryan

Arrivés.

Bateau à vap. Bayou Sara, Laurent, Bayou Sara
Bateau à vap United States, Twichell, Cincinnati;
Bateau à vap Memphis, Nolin, Nashville,
Bateau à vap Moravian, Dunn, Naples [Illinois]
Bateau à vap Ouachita, Bradley, Mobile,

MEMORANDA.

Parti du Havre pour la Nouvelle Orléans, le 6 mai, le Criterion,

Parti de Royen le 30 avril, pour la Nouvelle Orléans, le Montezuma et le Général Foy.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 Juin 1836.

COTON.

117	balles	Mississipi	15¼
1600	do	Tennessee,	12¼
46	do	Alabama,	15¼
1763			

(Extrait d'une lettre de Liverpool du 7 mai, reçue à Augusta.)

Vous avez reçu le duplicata de notre dernière et nous vous envoyons par celle-ci un prix-courant du jour, par lequel vous verrez que la semaine dernière il y eut une légère hausse dans les cotons, mais depuis ils sont retombés, et le marché reste très stationnaire. Les prix sont à peu près les mêmes qu'au 26 du mois dernier—Mais il serait impossible d'effectuer de grandes ventes sans éprouver de fortes réductions dans les prix—Quoique notre approvisionnement soit très faible et les cotons américains en petite quantité. Le commerce de Manchester est en souffrance, les marchandises son à bas prix. Nos approvisionnemens de Surat doivent nuire beaucoup aux cotons américains de qualités inférieures.

COTON—Longue soie 9 1/4 à 11 1/2 ; Orléans 9 1/2 à 12 ; Mobile 9 1/2 à 11 1/2 ; Alabama 8 1/2 à 10 1/2 ; coton des Isles 18 à 30 ; taché 10 à 16.

LIVERPOOL, 6 Mai 1836.

COTON—Il n'y a aucun changement à remarquer dans les prix des cotons depuis la semaine dernière. Le peu d'augmentation que l'on avait remarqué dans les descriptions américaines au commencement de la semaine a été depuis perdue, et le marché s'est fermé à nos dernière quotes, à l'exception des Egyptiens et des Surats, que nous avons réduite à 1/2d. par livre ; même avec cette baisse, les qualités inférieures de ces derniers n'ont pu se vendre. Les ventes de cette semaine en y incluant 1500 Américains, achetées par spéculation, et 150 Américains et 300 Surat pour exportation, se montent à 18,190 sacs—Importation 7044 sacs.

LONDRES, 6 Mai.

SUCRE—Etranger—Les quotes ont encore augmentées de 1 à 2c. au dessus du prix de vendredi passé, il y a eu une bonne demande—Les ventes particulières de 900 caisses vieille récolte de la Havane, inférieurs aux bons blancs à 48 et 54c ; brun 39 c. 140 caisses bon blanc Pernambouc à 40 c. 6d., 150 caisses Bahia brun inférieur, presque noir à 25 c. brun 20 à 2.., 40 caisses id, brun, et brun mêlé 30c

Malgré la grande baisse dans les plantations anglaises, qui a occasionné une réaction dans la demande, la tendance dans le café étranger parait devoir augmenter, la quantité dernièrement offerte a été considérable et les ventes ont été faites dans les St. Domingue à 53 à 54c ; maintenant les détenteurs refusent de vendre à moins de 56 c. ; Brazil 51 à 54 c.

HAVRE 6 mai.

COTON.—330 balles Mobile, à fr. 187, 50 à 143 ; 150 do. Florida à 141.

5 mai.—COTON—Pas de vente

4 mai.—COTON—141 balles Louisiane, à fr. 136, à 140 ; 32 do. endomagées, vendues à l'encan, 111 à 134 ; 200 balles Hernambouc, à fr 148, à 150.

3 mai.—COTON—Pas de vente.

Marché du Hâvre, 7 Mai.

COTON—Nous n'avons pas eu d'arrivages depuis notre dernier rapport.

D'un autre côté, notre marché au coton est resté dans la plus grande inactivité, les ventes ne se montant qu'à 981 balles, consistant en 285 balles Louisiane de 136 à 150 f ; 240 balles Mobile de 137 50 à 143 ; 241 balles Upland à 141 ; 15 balles Tennessee à 125, et 200 balles Fernambouc à 140 f. 50 c.—Le tout droit acquit.

PARIS 6 MAI—BOURSE DE PARIS

4 heures de l'après-midi—Le marché continue à être dans un état innanimé, et les fonds français ont éprouvé un faible changement. Des transactions considérables ont été faites dans les sécurités espagnoles, qui ont augmenté, pour lesquels on n'assigne d'autre raison que les progrès faits dans le complément du cabinet de Madrid. Pour du comptant, les quatre pour cent ont tombé à 15 cents ; Napolitain 30 cents ; Les trois pour cent ont monté à 5 cents ; Belges 1/8 ; Les consolidés espagnols et la dette différée sans intérêt 1/4.

BOURSE DE LONDRES 5 MAI. (à midi) Les consolidés étaient à peu de chose plus bas qu'hier, c'est-à-dire 91 5/8 3/4 à terme. Les fonds espagnols sont fermes à 46 1/4, 3/8. Les coupons portugais se sont élevés à 84 1/4 3/4, les trois à 53 3/4 54 1/4.

2 heures.—Les consolidés n'ont point varié. Les coupons de l'échiquier ont décliné de 18 à 16.

4 heures.—Les consolidés à terme sont à 91 3/4. Les Belges à 101 3/4 ; Les Brésiliens à 86 1/4 ; Buenos Ayres 36 1/2 ; Chili 49 ; Colombia 33 ; Danois 76 1/2 ; Mexicain 36 ; Péruvien 24 ; Portugais 84 3/4 ; trois 54 1/4 ; Russes 109 1/3 ; Espagnols 46 1/2.

Les fonds portugais se soutiennent par la suite de la nouvelle reçue de Lisbonne de la formation d'un nouveau ministère composé d'hommes d'expérience et de talent. Le choix qu'a fait le Prince de ces nouveaux conseillers aura sans doute une heureuse influence sur la nation.

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES REVOLLE est candidat à l'élection des Représentans pour la Législature, et qu'il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. EDMOND SONIAT, sera soutenu par un grand nombre de votans à la prochaine élection, pour représenter la paroisse Jefferson, à la législature d'état.
17 juin—3t PLUSIEURS ELECTEURS.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un grand nombre d'électeurs.
J. R. Grymes, E. J Forstall,
W. A Pichot, G. D De Armas.
E. A Canon, F. de Armas
Grailhe.

M. E. MONTREUIL sera soutenu à l'élection prochaine de Représentans à la Législature par un GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que des centaines de votans soutiendront, ainsi que nous, M. D. AUGUSTIN, à la prochaine élection de Représentans.
PLUSIEURS LOUISIANAIS

M. W. C. C. CLAIBORNE sera soutenu à la prochaine élection des Représentans à la Législature.
VOX POPULI.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de la Législature de l'Etat, par un grand nombre de Votans :
William C. C. Claiborne, B. Marigny.
E. A. Canon, J. R. Grymes,
H. Pédesclaux, Charles Daunoy,
Alfred Ducros.

L'honorable CHARLES DERBIGNY, sera soutenu comme Sénateur de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.
Un grand nombre de Votans.

Mr. JAMES MCKINNEY, sera soutenu comme Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.
Un grand nombre de Votans.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SOLOMON HIGH sera soutenu à la prochaine élection des représentans de la législature d'état par
DES CENTAINES DE VOTANS.
15 juin—18

(Communiqué.)
Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un
GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.
John R. Grymes, B. Marigny.
C G De Armas, E. J. Forstall,
Louis Allard, C. Daunoy.
E. A. Canon.

Communiqué.
Nous sommes autorisés à annoncer que M. HU... PEDESCLAUX sera soutenu à la prochaine élection de représentans, par un grand nombre de
Votans de la 3me. Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN CULBERTSON, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine législature, et qu'il soutiendra les principes et non les hommes.

(Communiqué.)
Nous avons le plaisir d'annoncer que M. A. GRAILHE est candidat pour la place de représentant à la législature prochaine et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A M. l'Editeur de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. ALFRED DUCROS comme candidat à la prochaine élection des Représentans de la législature de cet état.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
15 juin—3t

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN SLIDELL, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans, à la prochaine Législature. 10 juin—1t

Nous sommes invités à appeler l'attention du public et des spéculateur sur la vente qui sera faite vendredi, 17 juin par M. Blache de, 2500 acres de terre dans le voisinage immédiat de la nouvelle ville d'Alabama, près de la Mobile. 16 juin—2

NOUVEAUTE INTELLECTUELLE.—Un professeur de langues depuis environ 10 ans, et sans famille, désire prendre soin de l'instruction de quelques familles vivant les unes près des autres, soit à la ville soit à la campagne, en qualité de précepteur particulier. Il suivait l'enseignement universel par M Jacotot dans une ville près de la Nouvelle Orléans depuis six ans, d'où il apporte des répondans qui satisferont pleinement les personnes qui auront besoin de ses services. L'intelligence parait égale chez tous les hommes à leur naissance, et la mémoire ne manque à personne quand elle travaille avec la synthèse et l'analyse: les plus petits enfans font les reflexions des grandes personnes; la pensée nous est naturelle et son expression est une acquisition que le travail seul peut donner—l'esprit ne s'apprend point. Les explications abrutissent les élèves, c'est à eux à parler, à expliquer au maitre ce qu'ils voient, celui ci doit réfacer.

Les élèves de cette méthode acquèrent une instruction plus solide que ceux de l'université, et avancent 5 à 6 fois plus vite cent pages du Télémaque, de Fénélon et de Goldsmith pour le français et l'anglais; environ la même quantité pour le latin et pour le grec sont le seul travail de mémoire qu'exige la méthode. La grammaire; l'histoire et la géographie se vérifient sur leur épitome. On procède de Fénélon au principe; les rudimens ne nous apprennent rien. S'adresser au bureau du journal. 17 juin—3

L'Association Catholique de la Nouvelle-Orléans pour secourir les Orphelins.

UNE assemblée spéciale de cette association doit avoir lieu à l'endroit ordinaire, dans la rue Condé, dimanche prochain, le 19 du courant, à 5 heures de l'après midi. Par ordre,
17 juin—3 J. A. McKAY, secrétaire.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de l'Anne Louise:
2 futailles vieux cognac de 1830,
27 do 1831,
30 tierçons vinaigre,
200 paniers anisette superfine,
50 caisses fruits à l'eau de vie,
500 caisses vin rouge, Léoville, Haut Brion, St. Estèphe, St. Julien.
17 juin—10 GUERIN & POUVERIN, enc. Dumaine et Royale.

DANSE DE CORDE.
Tous les Dimanches, à partir de Dimanche 19 juin
Exercices sur la corde tendue.
Danses des paniers, des chaises.
Par cinq danseurs de première force.
Tours d'agilité, d'adresse et de force.
Au Hôtel de l'Union, de l'autre bord du Fleuve, vis à-vis le débarcadère du Bac.
Prix d'entrée, 25 cents—Enfans, 12½ cents.
17 juin—6

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés ont transporté leur magasin, rue St. Louis, entre Levée et Chartres, et offrent de vendre à des prix très modérés, les articles suivans:
50 barriques vin rouge Cussac Médoc,
50 do do Lamarque do.
250 do des années 1827 jusqu'à 1830,
15 barriques vin blanc Barsac,
1200 paniers d'anisette de La Morgne Besson fils [frères
160 caisses vin rouge St. Emelion 1828
50 do do vieux St. Estèphe Médoc,
16 do de 25 bouteilles do do
100 caisses Kirshwasser de la Forêt Noire.
17 juin—d N. BESSAU & KOKERNOT, no. 14, rue St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Thomas Fellows a transporté ses bureaux au No 3 rue du Camp. 17 juin—6

SUCRE blanc de la Havane—250 caisses sucre blanc, en débarquement du brick El Dorado, et à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
17 juin 47 rue Toulouse.

PORC & BOEUF—300 barils consistant en mess, prime, plats côtés et clair; 140 demi barils bœuf prime; 50 barils B bœuf et 160 barils M O et bœuf prime, un peu endommagé, à vendre par
17 juin G. DORSEY, 38 Nlle Levée.

FARINE en croix—450 barils, bonne, à vendre par G. DORSEY,
17 juin 38, Nouvelle Levée.

PORC—250 barils en débarquement du steamer United States, à vendre par
17 juin G DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

FARINE—1000 Barils farine superfine, en magasin et à vendre par
17 juin G. DORSEY, 38, Nouvelle Levée.

SALSEPAREILLE—7 balles, première qualité.
17 juin COIT & Co. 20 rue de la Douane.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de l'Anne Louise, de Bordeaux ; 50 caisses Vin rouge, supérieur, Médoc 1832; 6 barriques même qualité et année; Mr. Carrère jeune désirant faire connaître l'excellente qualité des vins de la propriété de son frère, du Médoc, invite les *amateurs et connaisseurs* à lui faire l'honneur de venir goûter ses marchandises délicieuses, étant jaloux de les faire connaitre.
BONNERON & CARRERE
Plus—80 barils Vinaigre de Bordeaux, 1re. qualité.
17 juin—3

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'il a vendu le 1er. de ce mois, à Messrs. Villate & Tolédano son *magasin de Groceries*, et qu'il les a subrogé en tous ses droits des créances. Il profite de la même occasion pour recommander particulièrement ces messieurs à ceux qui pendant dix ans ont bien voulu lui accorder leur confiance, persuadé qu'ils trouveront dans ses successeurs les mêmes avantages qu'il leur a lui même accordé pendant le tems qu'il a été dans les affaires.
17 juin—6 F. H. PETITPAIN.

AVIS—Les soussignés ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de Groceries de Mr. F. H. Petitpain, ont formé ce jour une association sous la raison de Villate & Tolédano. Ils saisissent cette occasion pour prévenir leurs amis et le public que leur magasin sera toujours assorti de telle manière qu'il offrira aux acheteurs soit en gros, soit en détail, un grand avantage tant sous le rapport de la qualité des marchandises, que sous celui des prix et des termes.
E. VILLATE,
WILLIAM S TOLEDANO.
17 juin—6 rue de la Levée, no. 56.

AVIS D'ADMINISTRATEUR—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession d'Harvey Hunt sont requises de les présenter pour être soldées, dans un délai de 10 jours de cet avis, à
17 juin—5 JOHN CULBERTSON, 59 Ste Anne

MARCHANDISES SECHES—Mousselines peintes, jaconas et calicots français; foulards de soie, jupons à cordes; bas de femmes; do fil d'Ecosse, do brodés, mouchoirs et schalls de fantaisie, gants, mouchoirs de batiste; do unis et brodés, etc. à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
17 juin 19 rue de Chartres.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!!!
La compañia se reunirá el lunes 20 del corriente, á la 7 en punto de la noche, en asemblea general, para asuntos interesantes del cuerpo, en la calle Sn. Felipe, casa del Honerario Honoré Faur.
De orden del capitan,
JOSE M. BUSTAMANTE,
junio 17 sargento 1o.

Paroisse d'Orléans Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut :

Qu'il soit connu que attendu que William N Hull, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Euphrasie Soubie, femme de couleur libre, le dit ordre en date du dix neuf mars mil huit cent trente six, rendu dans le procès No. 993 (neuf cent quatrevingt treize) sur la pétition de Michel Cox, fille et une des héritiers de la dite feue Euphrasie Soubie, femme de couleur libre, afin d'opérer un partage, je soussigné, régister des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan le vingt neuf avril, mil huit cent trente six, pour compte de la succession de la dite feue Euphrasie Soubie, femme de couleur libre, et pour opérer un partage, la propriété foncière et esclave ci-après décrits, lesquels ont été adjugés au dit William N. Hull, comme étant les plus offrans et derniers enchérisseurs, savoir :

Description des propriétés d'après le Transfer Judiciaire.

Une portion de terre située au faubourg de l'Annonciation, ayant mesure française, cent vingt pieds de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent vingt pieds, et face à la rue Terpsichore, avec la maison et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette portion de terre est composée de deux lots de terre désignés sous les numéros trois et quatre, acquis par la défunte Euphrasie Soubie de John Longpré par acte au rapport de Carlile Pollock, notaire public, le 14 avril 1830, adjugée à William N. Hull, pour le prix de treize mille sept cent piastres.

L'esclave William, nègre âgé d'environ douze ans, fils d'Eddy, domestique de maison, bon sujet, adjugé à William Hull, pour le prix de huit cent soixante dix piastres

Conditions de la vente : Les esclaves à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre l'esclave et la portion de terre, bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce quatorzième jour du mois de juin A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 juin rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves, Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut :

Qu'il soit connu que attendu que James H. Caldwell, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Jean Gravier, ledit ordre en date du vingt cinq février, mil huit cent trente cinq et rendu sur la pétition de N. B. Le Breton, curateur de la succession dudit feu Jean Gravier, je sous signé, régister des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan, le sept mars mil huit cent trente six, pour compte de la succession dudit feu Jean Gravier, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle a été adjugée audit James H. Caldwell, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire:

Une portion de terre au faubourg Ste. Marie située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand, sur la ligne supérieure par la propriété appartenant ci-devant à Moquin et Perilliat et au sieur Barthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune et s'étendant dans le fonds à une des branches du Bayou St. Jean, adjugée à James H. Caldwell pour le prix de trente huit mille cinq cents piastres.

Remarques sur les titres de cette propriété :

L'Habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg *Ste. Marie* fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de cinquante arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires obtinrent une concession de la terre située derrière les cinquante arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean.

Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre la portion de terre ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée comme le demande ledit acquéreur.

L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce 15e jour du mois de juin A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 juin rég. des testamens.

100 CAISSES chapeaux de castor, à vendre par [7 juin] R. GRONING & Co.

Pour Cincinnati, Louisville et les postes intermédiaires.
Le bateau à vapeur solide et fin marcheur TECHE, capitaine Dough, sera prêt à recevoir son fret lundi prochain 20 du courant et partira pour les ports ci-dessus le mercredi 22 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
17 juin GRAY, DUBRIVE & Co.

POUR ST. LOUIS—Le steamer PRAIRIE, capt. Sellar, est prêt à recevoir son fret et partira samedi, 17 juin, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 juin FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette mexicaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 85, rue St Louis.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette *fine voilière* et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 89 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à [17 juin] COIT & Co, 20 rue de la Douane.

POUR MATAMOROS—La goëlette *mexicaine* VENUS, *capitaine* Abzena, ayant une partie de son chargement *engagée*, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin J. PRATS & fils

POUR TAMPICO—Le brick mexicain fin voilier DELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à
16 juin J. PRATS & fils.

POUR CAMPECHE.— La goëlette ANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi prochain. Pour fret de 100 barils ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à (16 juin) R. GRONING & Co.

POUR MATAGORDA (Texas)—Le brick neuf et doublé en cuivre EL DORADO, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR LE LAC SABINE—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36 Vieille Levée.

A FRETER—La barque anglaise A. L TRITON, capt. Greaves, du port de 505 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

A FRETER.—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolan, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas. S'adresser à Wm. BRYAN,
14 juin 36, Vieille Levée.

A FRETER—*Pour un port* de l'île de Cube, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 134 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à
11 juin A. M. MIRANDA & co. 85, rue St. Louis

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—1t

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison à étages, avec écurie, remise et jardin; le tout dans le meilleur état, rue de l'Esplanade, entre les rues d'Amour et St. Claude.—S'adresser au soussigné demeurant à toucher la susdite propriété. [14 juin-6] S SALAUN, courtier.

$10 de Récompense—Seront accordés à quiconque arrêtera et conduira à la geole de police, le nègre THOMAS, âgé d'environ 19 ans, taille moyenne, et d'un constitution robuste, parlant anglais et français. Le dit nègre appartient à la succession de feu Destréhan Jr., et est parti marron de chez le soussigné au Rail Road depuis Dimanche dernier.
17 juin—4,3ps G. MONTAMAT.

Esclave en marronnage—Est parti de chez son maître, il y a environ un mois et demi, le nègre nommé SALOMON, âgé d'environ 50 à 52 ans, taille d'à peu près 5 pieds, ayant le bras gauche coupé. Il entend un peu le français, mais ne parle que l'anglais. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le fera arrêter et remettre dans une des geoles de cet état. Les capitaines de navires, etc. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. 17 juin—3

CHEVAUX EPAVES.
ONT été amenés chez le soussigné syndic de la 2me. section de la paroisse St-Bernard depuis le 7 jusqu'au 13 courant trois chevaux, dont un Bai, les deux pieds de derrière blanc, et près du sabot du pied gauche sur le blanc une tache noire, et une marque blanche au milieu au front.
Un cheval blanc moucheté avec les crins coupés, sans autre marque.
Un cheval blanc créole avec trois étampes une sur chaque épaule avec les lettres F. P. et l'autre étampe sur la hanche gauche avec les lettres I. C.
Si les chevaux ci-dessus décrits ne sont pas réclamés avant le cinq Juillet prochain ils seront vendus le même jour à l'encan par le soussigné sindic, de la 2me. section de la paroisse St-Bernard, le 16 juin 1836
17 juin 2,10. JOSEPH SOLIS—sindic.

Compagnie des Pompiers de la Pompe Phénix No. 8.
AVIS—Une assemblée des membres composant la compagnie est convoquée, pour dimanche, 19 du courant à neuf heures du matin; dans la maison Frescati, pour décider plusieurs questions importantes; et surtout celle concernant les casques.
Les membres sont priés d'être ponctuels au rendez-vous.
16 juin—3 P. G. SAYHI, secrétaire.

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.
LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin R. G. DIXON, caissier.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société qui existait sous la raison de Félix Lefebvre et Adolphe Durel est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Les anciennes affaires seront réglées par nous collectivement. F. LEFEBVRE,
15 juin—3 A. DUREL,

LE soussigné ayant acheté la moitié indivise des propriétés de A. Durel, continuera le même genre d'affaire en son nom particulier.
15 juin—3 FELIX LEFEBVRE.

10 Piastres de Récompense — Partie marronne de chez son maître, il y a environ 2 mois, la négresse nommée RACHEL, âgée d'environ 30 ans, taille de cinq pieds et quelques pouces; elle a le teint rouge. Lorsqu'elle est partie elle avait une robe de cotonnade bleue; elle est bien faite et a les dents inférieures gâtées. On l'a vue plusieurs fois dans le faubourg d'en haut. Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. PIERRE RUIZ,
16 juin—3 faubourg Declouet.

ON DEMANDE immédiatement un maître boulanger capable de conduire une boulangerie; il est inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations—les gages seront libéraux. S'adresser au bureau de l'Abeille. 15 juin—3

AVIS—L'acquéreur de 4 terrains situés au faubourg Lafayette, vendus par M. Barnett, Sr. encanteur, le 2 juin 1836, est requis de passer, dans le délai de 10 jours à dater du *présent avis*, à l'étude de W. Y. Lewis, notaire en cette ville, afin d'y remplir les conditions de la dite vente. Ce délai écoulé, lesdits terrains seront vendus de nouveau, toutes formalités accomplies, au risque et pour compte dudit acquéreur.
15 juin

CHEVAUX EPAVES—Conduit à l'écurie de Mde. Ve Millet, rue Saint Louis et Bourbon, par la garde deville le 8 juin, un gros cheval bai, du blanc au front, boiteux et malade, sans autres marques apparentes.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 1er juillet prochain et les frais payés, ils seront vendus le 1er juillet par P A Guillotte, ce jour. 15 juin

SIROP ANTI-GOUTTEUX
DE M. BOUBEE.
RECU directement par le Marengo, le sirop anti-goutteux de M. Boubée, remède dont les cures merveilleuses dans les cas de rhumatismes et de gouttes invétérés lui ont acquis une si grande célébrité dans toute l'Europe, et à vendre par P. CUSACHS,
11 juin—6 Pharmacie, rue St. Pierre, no 5.

JARABE ANTI-GOTOSO
DE MR. BOUBEE
EL infrascrito acaba de recibir y ofrece de venta el Jarabe antigotoso de M. Boubée, cuyas virtudes contra la gota y reumatismo cronicos, han hecho cosas maravillosas, que han llamado la atencion de muchos facultativos de Europa; quienes lo van poniendo en boga seguros de sus buenos efectos. P CUSACHS,
11 junio en su botica calle Sn. Pedro no 5.

STEPHEN H. BARDASCH, de Pologne, Docteur en médecine et chirurgie, venant s'établir à la Nouvelle Orléans, offre ses services au public. Son cabinet de consultations sera ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, à son domicile, rue Royale, No. 162. 9 juin—15

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Correll, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—3t

AVIS—Le soussigné devant s'absenter de cette ville, prie les personnes à qui il peut devoir de présenter leurs comptes le plutôt possible, ainsi que celles qui lui doivent de venir régler sans délai. Pendant son absence, il a chargé de ses affaires M G. Arnault et M. J. Bénite.
14 juin—5 L. A. PIGNEGUY.

ON DEMANDE à louer un bon cuisinier. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 juin—3

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le mercredi 20 de juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'effet d'opérer un partage entre le sieur Joseph Soniat Dufossat et Bazile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs:

Une terre située dans la paroisse St. Tammany, au lieu dit Bonfouca, entre les bayous Paquet et Liberté, ayant environ 800 acres; le tout conformément à un plan dressé par Allou d'Hémécourt, député voyer de la Nlle. Orléans, le 6 décembre 1834, lequel est déposé au magasin desdits encanteurs, et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: un, deux et trois ans en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 17 juin

PAR M. BARNETT, Sr.

SAMEDI le 18 de juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, *un terrain au faubourg Washington*, no 2, de l'ilet no 7, ayant mesure américaine, 45 pieds 8 pouces à la rue du Congrès, et 95 pieds de profondeur *sur deux lignes paralèles*, attenant dans la profondeur du terrain ci-après.

Un terrain au faubourg Montreuil, no. 2 de l'ilet no. 3, attenant dans la profondeur au terrain ci-dessus désigné, ayant mesure américaine, 53 pieds de face à la rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur. sur lequel se trouve une maison presque neuve, cuisine et dépendances: ces terrains sont très élevés et dans une bonne situation, à peu de distance du fleuve, étant entre les rues Craps et Grands Hommes. Les banquettes sont achevées, en bon état et entièrement payées.

Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque. L'acte de vente, chez Louis Féraud, notaire. 16 juin—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett :

Les esclaves suivans, une mulâtresse nommée Lydia, âgée d'environ 19 ans, bonne domestique de maison.

Un nègre nommé Lewis, âgé d'environ 26 ans, les esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions payable ... ses à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 16 juin

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, samedi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett:

Deux terrains à la Passe Christiane désignés sous les nos. 6 et 7; situés à environ un quart de mille du phare. Il y a maintenant en construction, presque vis à vis, un quai neuf où s'arrêteront tous les steamers qui portent la malle des Etats Unis à la Mobile. La Passe Christiane offre des avantages bien positifs sur aucun autre endroit sur le rivage de la mer ou des lacs, en ce que les communications avec la ville sont bien plus fréquentes, puisqu'il n'y a que six heures de passage du railroad, on y jouit du délassement du bain de mer; on y trouve d'excellente eau, des huîtres, du poisson et tous les légumes et fruits qui croissent sous le climat du pays.

Le terrain no. 6 mesure 125 pieds de face au Golfe du Mexique, sur une profondeur de 960 pieds d'un côté et 920 pieds de l'autre. Sur ce terrain est une maison en bois, couverte, sur environ 30 pieds, avec 1500 pieds de bois de construction et toutes les pièces nécessaires pour les portes et les persiennes et volets. Ladite maison peut être achevée dans l'espace de deux semaines par deux bons ouvriers. Environ 5 acres de ce terrain sont défrichés; le reste ainsi que le terrain no 7 sont couverts d'arbres.

Le terrain no 7 est adjacent au no. 6 et mesure 96 pieds de face sur 920 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no 6 et 888 pieds de l'autre côté. On pourra consulter avant la vente un plan de ladite propriété, qui sera exposé à la Bourse.

Conditions: L'acheteur se rendra responsable du paiement d'un billet de $205 66 2-3, payable le 25 novembre 1836; la balance moitié comptant; l'autre moitié en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 juin—4

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, samedi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett:

56 terrains de valeur, situés au village de Beloxi, conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi. 18 juin 1836, à midi, à la Bourse Hewlett:

Deux lots de terre situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Plauché et Villeré, vis à vis le prolongement de la rue Claiborne. Cette rue devant s'ouvrir très prochainement passera sur ces deux terrains, dont les mesures sont conformes au plan qui sera exposé à la Bourse. Conditions à la vente.

Les actes de vente pardevant M. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 15 juin

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE.
24 mai encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, a vendre au consulat de France. 16 juin

Mairie de la Nlle. Orléans
Conseil Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Séance de Lundi 6 Juin 1836.

Ordonnance fixant d'une manière uniforme les droits sur les marchands étaliers, et colporteurs, sur les cabarets, maisons publiques &c. dans les trois municipalités.

Le conseil général arrête ce qui suit :

Art. 1er. Une taxe de quarante piastres par an payable par trimestre sera payée par tous marchands ambulans ou colporteurs. et ils seront obligés de se pourvoir d'une licence à la mairie pour laquelle ils paieront une piastre.

Art. 2. Les marchands étaliers de fruits paieront quarante piastres par an par paiemens trimestriels, et une piastre pour le coût de la licence dont ils devront se pourvoir comme il est énoncé ci-dessus.

Art. 3. Tous les cabaretiers prenant la licence entière paieront deux cents piastres par an, par paiemens trimestriels, et une piastre pour le coût de la licence.

Art. 4. Tous les cabaretiers prenant une demi licence paieront cent piastres par an par paiemens trimestriels, et une piastre pour le coût de la licence.

Art. 5. Tous débitants de Soda-Water paieront vingt-cinq piastres par an par paiement trimestriels et une piastre pour le coût de la licence.

Art. 6. Toutes personnes tenant un hôtel ou pension publique paieront trois cents piastres par an. Pour tenir un restaurant cent piastres par an. Pour tenir un café public deux cents piastres par an. Pour tenir une auberge à l'usage des ouvriers et gens de port, cinquante piastres par an. Le tout payable par quartier d'avance, et en outre une piastre pour le coût de la licence.

Art. 7. Tous brasseurs ou vendeurs de bière paieront cinquante piastres par an par paiemens trimestriels.

Art. 8. Toutes personnes tenant un ou plusieurs billards paieront cinquante piastres par an par chaque billard.

Art. 9. Toutes les ordonnances et résolutions relatives aux taxes ci-dessus énoncées et à la manière de les percevoir non contraires à la présente ordonnance, resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient changées ou modifiées conformément à la loi.

Art. 10 La présente ordonnance sera en force dix jours après sa promulgation par le maire.

(Signé,) PAUL BERTUS—président.
Approuvé le 10 juin 1836.
(Signé,) D. PRIEUR—maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—secrétaire.

LE soussigné offre à vendre à de raisonnables conditions, les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de France et d'Angleterre, un assortiment de boucles d'oreilles, perles fausses, nouveaux modèles; do do dorées et pierres; do do boucles de ceintures (dites plaquées): 3 caisses parfumerie surfine parfaitement assorties; un lot de tableaux encadrés, sujets de fantaisie.

Il a constamment en magasin un superbe choix de marchandises, consistant en bijouterie, joaillerie, et autres articles trop longs à détailler.

Aussi, un assortiment de fusils de chasse, doubles et simples, pistolets de poche et d'arçons, cannes, poignards, coutoaux, canifs, etc.
16 juin—6 C. REDON, enc. Bienville et Chartres.

Banque du Kentucky.

LES actionnaires de cette banque sont notifiés par les présentes que le huitième paiement de dix piastres par action est exigible et devra être payé, mardi, 5 juillet prochain dans les bureaux de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.
ED. DUPLESSIS,
13 juin—19 caissier de la Banque du Commerce, N. O.

Compagnie d'Assurances de l'Amérique.
Nlle. Orléans, 13 juin 1836.

UNE assemblée annuelle des actionnaires de ladite compagnie sera tenue, au bureau, samedi 18 du courant, à 10 heures du matin, conformément à la charte de ladite compagnie.
13 juin—6 J. WHITEHEAD, secrétaire.

HOTEL DU PHARE.

LE soussigné ayant abandonné la direction de l'Hôtel Washington, a ouvert l'établissement connu sous le nom de Hôtel d'Elkins, situé sur le lac Pontchartrain, à l'embouchure du Bayou St. Jean, et se propose de le tenir sur un pied convenable aux besoins d'un public généreux, dont il se plait à reconnaitre la libéralité à son égard.

La position de cet établissement commande une vue très étendue du lac et des environs. L'élévation et la construction de l'HOTEL DU PHARE en font un des meilleurs endroits que puisse choisir un invalide pour s'y rétablir et prendre des forces, ainsi que pour l'homme d'affaires qui désire oublier pour quelques tems le tumulte de la ville. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire tous les désirs que pourraient former les personnes qui l'honoreront de leur présence.

Pour faciliter les communications, il a établi un Omnibus qui parcourra la distance entre l'hôtel et la ville à des heures fixes et prendra des passagers la Bourse de l'Arcade, des Négocians, rue Royale, et de Hewlett, ainsi qu'à l'Hôtel de Bishop.

Départ de la ville à 7 heures, A. M.—à 3 heures P. M.
" du lac à 10 heures A. M.—à 6½ heures P. M.

Prix de la course simple, 50 cents; le passage du bac, gratis.

Le propriétaire s'est préparé pour les parties de plaisir et dîners particuliers. Un excellent cuisinier est engagé pour la saison et la table sera chaque jour couverte de ce que le marché fournit de meilleur style. La buvette sera constamment fournie des liqueurs les plus fines, de vins, choisis avec le plus grand soin. Des glaces et sorbets seront préparés tous les soirs. Les bains ont maintenant prêts pour les visiteurs et les baigneurs. Il serait inutile de parler ici des avantages qui résultent pour la santé de l'habitude de se baigner fréquemment; on sait quelle importance sanitaire ce délassement acquiert sous un climat brûlant.

Le propriétaire espère qu'il saura rendre agréable le séjour de l'HOTEL DU PHARE et mériter le patronage du public et des amis de la bonne chère.
14 juin-6,3ps SEWELL T. TAYLOR

JAMBONS DE WESTPHALIE—50 jambons de Westphalie, débarquant et à vendre par
16 juin HENRY, LATAPIE & Co.